



Bilan d'activité n°1

Le Journal de la CGT Finances Publiques 13

Site internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/013/>
Courriel : cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 01 91 17 92 06 / 97 67

Edito

Comme nous nous y sommes engagés dans notre profession de foi pour les élections professionnelles, nous publions ce 1er Gabian « spécial bilan d'activité ».

Evidemment, il nous a fallu faire des choix. Quatre années d'activité syndicale au service des agents de la Drfip13 ne pourront jamais être réduites à 4 ou 8 pages.

Dans ce 1er numéro, nous revenons sur la victoire obtenue concernant la régularisation de la paie de nos collègues veilleurs de nuit ; ce fut un travail revendicatif de longue haleine, où la CGT de A à Z a épaulé et soutenu nos collègues quand l'administration « passait sans les voir »...

Du bien public pour du service public. C'est le bien fondé de la défense de nos infrastructures, comme socle pour le service public et les droits et garanties des agents. Ici l'antenne d'Aix et l'installation du pôle judiciaire. Comme la lutte pour Ste Anne et malgré l'opposition des directions locales, l'intervention des agents et le rôle moteur de la CGT ont été déterminants.

Nous vous proposons également un focus sur l'enjeu de la remise en cause des règles de gestion concernant affectations et mutations. Pas question pour la CGT de discuter le recul des droits et garanties ! Enfin, l'alerte lancée par la CGT Finances publiques 13 sur un dispositif managérial dévastateur élaboré par la Direction Générale : « la gestion des agents difficiles ». Notre analyse et notre argumentation ainsi que la forte indignation suscitée par le contenu de ce module de formation ont conduit à son retrait pur et simple. Le sujet ayant été mis à l'ordre du jour du Comité Hygiène Sécurité Ministériel par la CGT, le secrétariat général du ministère a désavoué la Direction Générale sur son approche punitive des risques psycho-sociaux !

Une victoire pour la dignité au travail !



*Ils veillent à la sécurité des agents et au bien-être au travail de tous.
Les agents techniques peuvent être gardiens, agents aux services techniques,
aide géomètre ou encore... veilleurs de nuit.*

Gardiens de nuit.... le jour finit toujours par arriver !

Avec la CGT et les agents techniques veilleurs de nuit de la Drfip 13 ...
Un an et demi de mobilisation...

... 38 000 euros de rattrapage d'indemnités et de primes !

Lors de ce mandat, la lutte menée par les veilleurs de nuit a été exemplaire et couronnée de succès.

La CGT Finances Publiques 13 a été sollicitée par l'équipe complète des veilleurs de nuit et les a accompagnés dans leur mobilisation. Pas simple de se réunir puisqu'ils arrivent au travail quand les agents en sont partis ! Nous nous sommes organisés et nos collègues nous ont fait part d'une série « d'anomalies » sur les plannings les empêchant par exemple d'avoir des week-end libérés pour leur permettre une vie familiale normale.

Dans un premier temps, il est apparu que la réglementation n'était pas respectée au regard du temps de travail et des plannings anarchiques qui leur étaient imposés sans possibilité de discussion avec leur hiérarchie.

Collectivement, avec tous les agents concernés, nous avons étudié l'instruction régissant la doctrine d'emploi des agents techniques. Puis, la lecture de leur fiche de paie a attiré notre attention... Il est alors apparu que ces agents n'avaient pas bénéficié des primes qui leur étaient dues et ceci depuis leur titularisation !

Nous avons multiplié les réunions avec la direction exigeant le respect de l'instruction concernant l'amplitude horaire, la mise en place d'une certaine régularité dans les plannings leur permettant alors de mieux organiser leur vie personnelle. Et surtout le paiement des primes courantes et antérieures pour un montant d'environ 38 000 euros pour 8 agents !

Belle victoire pour plusieurs raisons !

D'abord la réflexion a été collective car la CGT fait toujours avec les agents concernés.

Puis nous avons travaillé sur chaque enjeu revendicatif, en nous appuyant sur les militant.es du syndicat et les élus nationaux agents techniques qui nous ont apporté tout leur soutien.

Non seulement les veilleurs de nuit ont été rétablis dans leur droits, mais nous avons également réussi une meilleure prise en compte de leurs conditions de travail en imposant à la direction de véritables réunions qui ont permis aux agents de s'exprimer dans leur collectif de travail.

Du jamais vu jusqu'alors !

**Être utiles et efficaces, disponibles et mobilisés,
c'est la CGT Finances publiques 13.**

Non les agents ne sont pas des pions !

Dans une situation d'attaques inédites, le combat pied à pied de la CGT pour la défense des CAP et des garanties des agents

Lorsqu'à l'automne 2017 la CGT Finances Publiques 13 prend connaissance du projet de la DG de supprimer les affectations sur la RAN et la mission structure pour donner à tous les agents une affectation nationale « ALD département », elle se positionne clairement contre cette remise en cause des garanties nationales d'affectation des agents, pour l'organisation d'une mobilisation nationale afin de l'empêcher.

En effet, l'affectation nationale des agents sur une RAN et une mission structure s'impose aux directions départementales ou régionales qui n'opèrent de remise en cause que de façon tout à fait exceptionnelle et avec l'aval de l'agent concerné dans les rares cas recensés. Il s'agit d'un obstacle à la mise en œuvre de la mobilité forcée et à l'exercice du bon vouloir des directions.

La DRFIP ne tarde pas à montrer le parti qu'elle entend tirer de cette « réforme » lorsque le directeur du pôle pilotage et ressources, le 18 décembre 2017, déclare : « les nouvelles modalités d'affectation nous permettront de rééquilibrer les effectifs entre les différentes résidences », s'arrogeant ainsi le droit de s'opposer à l'exercice du droit à mutation des agents en fonction de la « nécessité de service », discrétionnairement appréciée par elle.

La CGT n'accepte pas cette remise en cause programmée des droits et garanties des agents. Elle réagit immédiatement et dénonce par voie de tract la volonté de la DRFIP13 en expliquant que la Direction ne manquerait pas ensuite d'opposer le même argument de la « nécessité de service » pour obliger les agents à une mobilité forcée au delà de la commune de résidence et de la RAN en cas de restructuration !

Le projet explosif soumis quelques mois plus tard à des groupes de travail fonction publique vient confirmer la volonté du gouvernement de donner tout pouvoir aux directeurs locaux sur les agents : il supprime toute compétence des CAP en matière de contrôle des mutations et leur retire tout examen des promotions par liste d'aptitude et des tableaux d'avancement.

Pour la CGT il est inacceptable que les CAP soient réduites à une coquille vide et les agents privés de tous leurs droits pour être soumis à une gestion opaque.

C'est pourquoi, lorsqu'elle apprend que les Bouches-du-Rhône sont choisies comme département de préfiguration de la déréglementation des affectations à compter de 2019, la CGT Finances Publiques 13 fait savoir publiquement qu'elle refuse de participer au groupe de travail convoqué par la DRFIP13 pour décliner dans les Bouches-du-Rhône la remise en cause des garanties des agents.

Lorsque le projet gouvernemental contre les CAP est communiqué, elle publie immédiatement un journal spécial pour informer les agents de la volonté du gouvernement de liquider les CAP qui va de pair avec l'attaque frontale portée contre le statut.

En effet, dans la situation inédite que nous vivons aujourd'hui, où le maintien des acquis statutaires est placé sur la sellette, l'heure n'est ni à la résignation, ni à l'accompagnement.

La défense des intérêts des agents exige au contraire de combattre pour la défense des garanties statutaires, pour le maintien des CAP, pour le maintien du recrutement par concours et contre la précarité découlant du recrutement par contrat, pour le dégel du point d'indice et l'augmentation des traitements de tous en fonction de la hausse des prix.

Voilà quel est notre combat au service des intérêts des agents!



Rendre tout plus facile
Edition spéciale DGFP

PPCR et RIFSEEP POUR LES NULS

avec le bonus Eval Pro dedans !

Apprenez à :

- Créer des passerelles interministérielles pour vous reconverter en commando de marine
- Devenir l'employé du mois sur le dos de vos collègues
- Comprendre ce dont vous avez besoin et comment vous en passer
- Transformer le burn-out en énergie renouvelable
- Stagner dans le deuxième grade en faisant croire que c'est de la modestie
- Découvrir des coins de France loin de chez vous grâce à la mobilité forcée

13
cgt
Finances Publiques

la CGT Finances publiques 13 lance l'alerte. Prévention des risques psycho-sociaux : la Direction Générale recule

La cellule de médiation sociale, rattachée au bureau RH-2 de la DG (Cf infra) a produit début 2018 un document de formation sidérant à destination des services RH des directions départementales et des chefs de service : « la gestion des agents difficiles ».

Sitôt que la CGT Finances publiques 13 a connaissance du module-diaporama de formation, le syndicat prend ses responsabilités et publie en mars 2018 une analyse qui non seulement va faire grand bruit, mais surtout permettre le retrait définitif, en local et au plan national de cet infâme diaporama, non sans quelques tergiversations de la DG...

De quoi retourne-t-il ?

Ce diaporama prend tout simplement à contre-pied l'ensemble des politiques de prévention des risques psycho-sociaux au travail et les efforts menés par les élus du personnel, les services RH locaux, les médecins de prévention, les assistants sociaux, les CHS-CT ...

Ce diaporama, adressé aux chefs de service, propose un glissement de sens que le syndicat va qualifier « d'inquiétante dérive managériale ».

En effet, l'agent « en difficulté » est remplacé par l'agent « difficile » et à travers des « comportements types » il est proposé aux chefs de service... de porter un diagnostic en se substituant au médecin ! Le chef de service pourrait ainsi qualifier les « personnalités » des agents selon des caractéristiques médicales ! Reconnaître et classer les agents qui seraient « schizoïdes », « histrioniques », « paranoïaques », etc.

Et tout du long, le diaporama va privilégier un durcissement répressif, l'évitement et la mise hors-jeu des acteurs de la prévention, faire l'impasse sur le travail et le collectif de travail (organisation et sens du travail) et les conditions d'exercice des missions qui ont forcément des conséquences sur la santé de chacun et chacun.

Pour couronner le tout, le harcèlement moral est uniquement mentionné pour expliquer aux « managers » comment ne pas se faire accuser d'éventuellement le pratiquer !

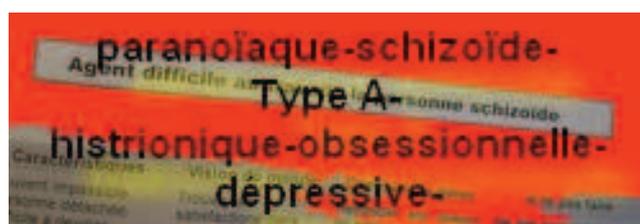
Sidérant. Mais pas que.

Ce document est dangereux pour les agents, pour les responsables de service, pour le collectif de travail. La Cgt le qualifiera en CHSCT de mauvais outil donné à des personnes qui ne sont pas

médecins et qui ne savent pas s'en servir, mauvais outil qui blesserait celles et ceux qui en feraient usage, d'un côté comme de l'autre du manche.

La direction locale va retirer l'usage de ce document tandis qu'au CHS ministériel, le représentant de la DGFIP tentera en vain de dédouaner la DG, alors même que le document émane de Bercy ! Lors du CHSCT Ministériel du 16 mars 2018, le Secrétariat Général du Ministère indiquera « le SG et l'ensemble des directions - condamnons ce document qui est décalé par rapport à ce qu'est notre politique ministérielle et directionnelle ».

C'est ce que voulait la CGT.

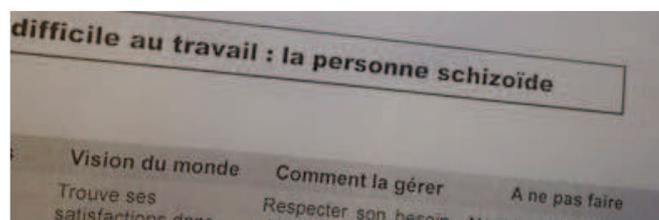


Dont acte ! A la Drfip13 et aux Finances 13 (avec Insee et Douane), la CGT obtiendra qu'une nouvelle formation soit dispensée à l'ensemble des acteurs par des personnes compétentes.

A Bercy, cela rechignera encore du côté de la DG "Dans un récent

tract , la CGT a fustigé le contenu d'une formation »... (...) Les travaux conduits depuis un an avec le soutien d'une psychologue clinicienne s'inscrivent dans le plan d'actions Conditions de Vie au Travail...(..)(message aux directeurs)".

Et la CGT de rappeler au CHSCT de la Drfip13 comme au CHS Ministériel, que la DG a eu recours à une officine, un cabinet de psychologie sans agrément de l'Etat, et de s'interroger franchement sur les pratiques, au plus haut niveau, du commandement de la DGFIP. Si ce document est « décalé », ce sont les pratiques de la DGFIP qui sont totalement condamnables !



Antenne de la DRFIP à Aix :
la CGT a mené un combat inlassable pour préserver les collègues de la mobilité forcée.

La fusion impôts trésor et la constitution de la DRFIP des Bouches du Rhône s'est traduite par la suppression de la direction des services fiscaux d'Aix où travaillaient 80 agents. Cette restructuration menaçait directement les agents concernés d'une mobilité forcée géographique ou fonctionnelle ainsi que de faire disparaître leurs emplois.

C'est pourquoi la CGT s'est battue sans relâche pour le maintien d'une antenne de la DRFIP sur Aix. Elle en a fait un combat emblématique du refus de la mobilité forcée découlant des restructurations.

Dès 2009, elle obtient l'engagement de la DG qu'une antenne sera maintenue. Mais sitôt installée, la DRFIP refuse de s'engager sur le caractère permanent de cette antenne, ce qui signifie qu'à terme les agents restants seront soumis à la mobilité. La CGT n'accepte pas : elle redouble d'initiatives (manifestations d'agents, pétitions, envahissement de Comités techniques, saisine de la Direction Générale) et obtient fin 2010 par la mobilisation l'engagement de l'administration à pérenniser l'antenne pour les missions fiscales.

Pour autant le combat n'est pas gagné. En effet, durant les années qui suivent la DRFIP a mené une bataille biaisée pour faire s'éteindre l'Antenne en y pratiquant une politique sélective de suppressions d'emploi année après année, faisant planer en permanence sur les agents restants une menace insupportable quant à leur devenir.

La CGT n'a pas lâché les agents : elle a continué à mener bataille pour que l'engagement pris vis à vis des agents soit respecté, recherché l'unité syndicale pour plus d'efficacité, s'est saisie de toutes les occasions pour mobiliser et faire du respect de l'engagement pris une bataille nationale en allant jusqu'à interpeller directement DG et ministre.

Résultat : lorsqu'elle crée les pôles judiciaires juridictionnels en 2015, la DG en implante un sur Aix.

Dans un courrier adressé au secrétaire général de la CGT Finances Publiques le DG Adjoint déclare : « le pôle judiciaire juridictionnel national créé à Aix formera un ensemble cohérent et durable avec le pôle des affaires juridiques de la DRFIP installé à Aix ».

C'est une vraie avancée car même si la décision de la DG ne résoud pas par elle-même la question de l'emploi, en confortant les missions sur Aix du pôle des affaires juridiques, cette décision vient confirmer la pérennité de l'antenne d'Aix de la DRFIP et préserver les collègues concernés de la mobilité.

Le moins qu'on puisse dire est que la CGT n'y est pas pour rien !



Site internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/013/>
Courriel : cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 01 91 17 92 06 / 97 67